

Procédure d'inscription à la demi-pension pour l'année 2024/2025
(nouveaux élèves)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Afin de permettre l'inscription à la demi-pension de votre enfant pour l'année prochaine, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le dossier d'inscription qui est à compléter et à rapporter **au moment de l'inscription au lycée.**

Documents à retourner :

- la fiche d'inscription à la demi-pension complétée et signée,
- une photo d'identité récente (en notant au dos le nom et le prénom de l'élève),
- **uniquement si vous n'êtes pas allocataire de la CAF (ou si vous n'avez pas de justificatif CAF)**, une attestation de quotient familial que vous pouvez télécharger sur le site de la Région : calculette-qf-iledefrance.fr/ **en joignant l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de l'ensemble du foyer,**
- le paiement de 40,00 € (par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Talma, ou en espèces, en indiquant le nom et le prénom de l'élève),
- pour les élèves boursiers uniquement, le Relevé d'Identité Bancaire des parents.

Si vous êtes allocataire de la CAF, votre **Attestation de paiement de moins de 3 mois**, portant mention du quotient familial, **est à télétransmettre** (se reporter à la documentation jointe).

Cordialement,

Le service Intendance.